

## Éditorial de François-Noël BUFFET, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur

En France, notre droit protège et place la liberté de pensée et la liberté de culte au plus haut niveau de la hiérarchie des normes. Ce faisant, il prévient et réprime non pas les sectes, ni les croyances elles-mêmes, mais les dérives qu'elles peuvent engendrer pour l'individu et pour la société. Les dérives sectaires, parce qu'elles reposent sur un état d'emprise ou de sujétion pouvant conduire à l'aliénation du libre-arbitre de l'individu, sont en effet sources d'une triple rupture : avec la société, avec l'entourage, mais aussi avec les valeurs et les convictions de la personne elle-même.

Ces dérives sectaires et les menaces qu'elles représentent ont augmenté continuellement ces dernières années, comme en témoigne le nombre de signalements adressés à la Miviludes, qui a plus que doublé entre 2015 et 2024. Les facteurs concourant à cette augmentation sont connus, qu'il s'agisse de la crise sanitaire et des confinements successifs qui ont favorisé les discours complotistes, ou encore du recours accru aux réseaux sociaux qui donne au phénomène de dérive sectaire un espace élargi d'expression et d'action.

Autrefois cantonnées à la sphère religieuse, culturelle et spirituelle, les dérives sectaires concernent aujourd'hui des domaines plus étendus de notre quotidien : celui de la santé, du bien-être, de la formation et du coaching, etc. Notre vigilance collective doit donc être renforcée là où la vulnérabilité des personnes est la plus grande. C'est par exemple le cas dans le domaine de la santé, avec un accroissement des thérapies alternatives et des pratiques non conventionnelles de soin, du fait de la grande vulnérabilité des personnes en souffrance physique ou psychique. Il en va de même des risques encourus par les mineurs, parce que leur développement social, affectif et matériel est encore inachevé et qu'ils sont plus perméables aux discours relayés sur les réseaux sociaux.

Face aux dérives sectaires, l'État est pleinement mobilisé pour mieux protéger les Français. Les années 2023 et 2024 ont été marquées par plusieurs chantiers d'importance, qui ont permis de structurer la politique de prévention et de lutte contre les dérives sectaires. Les Assises de la lutte contre les dérives sectaires, qui se sont tenues du 9 au 10 mars 2023, ont ainsi permis de tracer les grandes lignes d'une stratégie nationale de lutte (2024-2027). Cette stratégie doit permettre de prévenir plus efficacement les risques de dérives sectaires, de mieux accueillir, soutenir et accompagner les victimes, et de renforcer notre arsenal juridique.

Je veux souligner que l'évolution des dérives sectaires ne s'était jusque-là pas traduite par une évolution de notre droit, la dernière loi d'envergure en la matière datant de 2001 (loi About-Picard du 12 juin 2001). C'est désormais chose faite grâce à la loi du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes, qui a créé notamment un délit de sujétion psychologique ou physique, ainsi qu'un délit de provocation à l'abstention de soins médicaux.

Capitalisant sur ces avancées majeures, l'enjeu principal en 2025 est désormais celui de l'animation de cette politique et de la mise en œuvre des différentes mesures prévues par la stratégie. L'animation territoriale doit reposer sur la mise en place de conseils départementaux dédiés, sous la présidence des préfets et procureurs. Cette animation territoriale est déterminante pour dresser un état des lieux actualisé des dérives sectaires dans les départements et définir des actions préventives et répressives au plus près des besoins. La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les dérives sectaires doit également être poursuivie, notamment pour renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels de la protection de l'enfance et de la santé, des services de police et de gendarmerie, mais aussi outiller les élus locaux face à ce phénomène.

Je remercie la Miviludes, les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs pour leur engagement et leur travail dans ce combat de tous les jours.

*Cette mission est essentielle pour protéger  
nos concitoyens et garantir la cohésion  
de notre société face aux menaces des dérives sectaires*

*François-Noël Buffet*

